



Monsieur Edouard Philippe  
Premier ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 Paris

Paris, le 19 mars 2020

Monsieur le Premier ministre,

Je vous reviens suite aux annonces faites par le Président de la République le 16 mars et relayées par les ministres de l'économie et du travail ces dernières heures.

Je souhaite vous faire état d'un point à date sur les difficultés économiques rencontrées par nos entreprises associatives, mutualistes et coopératives face aux mesures de confinement prises partout en France... Les décisions nécessaires prises par le Président de la République concernant la fermeture des établissements scolaires et la limitation stricte des déplacements et des réunions conduisent à des situations compliquées de cessation d'activités dans bon nombre de secteurs notamment associatifs de l'animation périscolaire, du sport, de la culture, du tourisme social, de l'insertion, de l'aide et soins à domicile, du médico-social et de la petite enfance.

Dans le tourisme social et familial, 70% des structures sont gravement impactées. Dans le secteur de l'animation, toutes les activités en milieu scolaire sont annulées. Il y a des cessations d'activités totales dans les structures d'accueil petite enfance, enfance et jeunesse. Les associations sportives sont contraintes d'annuler les cours et agendas de rencontres.

La nécessaire continuité du service dans les secteurs mutualistes et associatifs de l'aide et soins à domicile, du sanitaire et du médico-social conduit à des arbitrages compliqués entre activités de soins et d'accompagnement maintenues en direction des personnes fragiles et activités de confort reportées.

Au niveau du Ministère de la Santé, le dialogue est quotidien avec le cabinet pour obtenir, selon des modalités à affiner, des masques chirurgicaux pour les interventions à domicile et dans les établissements médico-sociaux, alors que les centres de santé et les hôpitaux sont évidemment servis en priorité.

Nos entreprises associatives et mutualistes qui comportent un nombre important de bénévoles ou délégués s'interrogent, par ailleurs, sur l'apport de ces personnes à la cohésion sociale et au soutien des plus fragiles dans une situation de confinement. C'est le cas également des jeunes en services civiques qui souhaitent se rendre utiles.

Nous partageons la nécessité de renforcer les mesures économiques et sociales d'ores et déjà mises en place et qui doivent être adaptées aux spécificités de chaque secteur.

L'UDES a pris connaissance des mesures de soutien mises en place par le gouvernement et les relaie positivement, notamment en ce qui concerne le report des échéances sociales et fiscales à trois mois, la mise en place d'un fonds de solidarité pour les entreprises dont l'activité est fermée pour des raisons sanitaires ou a baissé de 70%, la mise en place d'une garantie

d'état permettant de garantir les prêts bancaires auprès des entreprises, l'élargissement des conditions d'exercice du chômage partiel pour tous les salariés dans les entreprises qui sont contraintes de limiter ou d'arrêter leurs activités en raison de la crise sanitaire et de ses conséquences. *Sur ce dernier point, il nous remonte des informations comme quoi les annonces du gouvernement seraient finalement plus restreintes dans certains secteurs. Nous vous alertons sur ces situations qui pourraient s'avérer très problématiques pour certaines structures.*

Nos adhérents sont cependant inquiets de la manière dont ils vont pouvoir accéder à toutes les actions de soutien mises en place par le gouvernement, notamment les dispositifs d'avance de trésorerie délivrés par la banque publique d'investissement qui n'a pas toujours dans son scope, les entreprises de l'économie sociale et solidaire. Nous avons d'ailleurs saisi la BPI sur ce sujet ces derniers jours.

Au-delà et pour sortir de cette crise en soutenant la reprise des activités, l'UDES demande :

- Au-delà du report, la suppression totale des échéances fiscales et sociales dans la période.
- La mise en place d'un fonds d'indemnisation pour les entreprises contraintes de restreindre ou suspendre leurs activités quelles que soient leurs tailles.
- La mobilisation de la caisse des dépôts et consignations pour un report et un échelonnement des loyers pour les établissements dont elle est partie prenante en tant qu'investisseur.
- La qualification en « cas de force majeure ou de catastrophe naturelle » des préjudices liés à la suppression d'activité/événement dans le secteur privé en raison de la pandémie.
- La préparation d'un plan de relance sous la forme d'aides aux entreprises (avances de frais récupérables sur une période longue pour éviter les risques de défaillances) versées en dédommagement en fonction de critères d'activité comparables à la même période sur les trois dernières années.

Nous avons mis en place un système de veille des situations difficiles à destination des adhérents de l'UDES dont je vous tiendrai informé au fur et à mesure de l'avancée de la crise.

Nous sommes en relations quasi quotidienne avec l'ensemble des ministres qui interviennent dans nos champs d'activités dont je tiens à saluer la réactivité et la disponibilité dans cette période particulièrement difficile. Au-delà, l'UDES demande à être associée à toutes les réunions avec les partenaires sociaux dans la période. Nous sommes enfin disposés à faire un point avec vous à intervalles réguliers sur l'évolution de la situation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier ministre, en l'assurance de ma haute considération.



**Hugues Vidor**  
Président

Copies : M. Bruno Le Maire, Mme Muriel Pénicaud, M. Olivier Véran, Mme Agnès Pannier-Runacher, M. Gabriel Attal, M. Christophe Itier